

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 07 avril 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

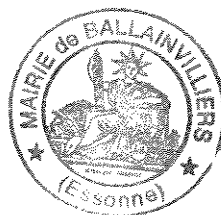
M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. MAES, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN,
Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT,
M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme LECOMTE à M. VIVIEN

M. MAHO à Mme RENY

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

**RETROCESSION DE PARCELLES ET RESEAUX A LA COMMUNE PAR LA SNC BALLAINVILLIERS CHATEAU
DOMAINE**

Le programme de construction réalisé par la SNC BALLAINVILLIERS Château domaine étant terminé, il est nécessaire de procéder à la rétrocession des parcelles et réseaux.

Ces parcelles et réseaux seront alors intégrés au domaine public communal pour un montant prévu de 1€. L'entretien de ce patrimoine sera assuré par la ville de Ballainvilliers.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Madame Brigitte PUECH

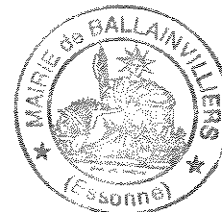
Après en avoir délibéré, à **la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland),**

APPROUVE la rétrocession par la SCI Ballainvilliers Château Domaines, à l'Euro symbolique des parcelles et réseaux.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à leur délivrance.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH